

NOTE LIMINAIRE

Trois comités ont travaillé sur le sujet, " Que défendre aujourd'hui ? "Au cours de réunions se tenant une fois par quinzaine depuis septembre jusqu'à la fin du mois d'avril. Des restitutions partielles ont été faites, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, au cours de trois séances plénières.

COMITÉ DE TARBES-SAINT GAUDENS:

Lucien PPAVOINE (président-rapporteur), Bertrand BARTHE, Yves CABROL, Roger CATALAYUD, Alain LACASSIÉ, Daniel LAVIGNE, Général Jean LEMOINE, Francis MALAURIE, Gilbert MERCADIÉ, Claude MITANCHEZ.

COMITÉ DE TOULOUSE (Samedi matin. Institut d'études politiques Toulouse)

Bernard ANTONUCCI, Pierre BARTHE, Gérard BRAULT-NOBLE, Dominique FLÉCHER (rapporteur général), Guy FRANCO, Marcel KEPPLER, Anicet KOUNOUGOUS, François LAPLANE, Francis LEPOITTEVIN, Jean-Pierre MARICHY (président), Yves RACAUD.

JeanDeBROUCKER, Marie-Dominique CHARLIER-DAGRAS, André THÉRON, Anne-Catherine WELTÉ, Pauline De MONTAIGNE (séminaire "jeunes")

Trois étudiants ont participé aux travaux: Thomas BROUCK, Nicolas CHIELLINO, Olivier GUY ainsi qu' un observateur présenté par B. Antonucci: Hervé Du BOURG.

COMITÉ DE TOULOUSE (Mardi soir. Allée des soupirs)

Bernard BELLOT, Michel BERGER, Pierre-Olivier BERGES (rapporteur), Jérémie BOICHUT (secrétaire), Françoise BRAULT-NOBLE, Christèle CALDERARA, Jean-Marie CONTAL (président), Didier CORNU, Bernard FRAISSE (secrétaire), Michel GANNAC, Michelle HUMBERT, Chantal JOLIMOY, Serge MARTY, Robert MAZEL, Aline de MONTAIGNE, Steeve ROSA, Michel SALMON (vice-président), Paul SOUILLARD.

INTRODUCTION

L'implosion de l'Union Soviétique, et la levée de l'hypothèque que cet État faisait peser sur la sécurité du monde occidental, ont conduit les dirigeants des États à penser qu'une nouvelle ère de paix et de détente s'ouvrirait; comparées à la période précédente, les difficultés tenant au terrorisme relevaient seulement de l'opération de police. Ce désarmement des esprits s'est accompagné d'un désarmement des nations (baisse des crédits, des effectifs). Frappés dans leur sanctuaire, le 11 septembre 2001, les Américains mais aussi les Européens ont pris la mesure de la menace que représentent des esprits fanatiques, dotés de moyens modernes. Les E.-U, par une politique démonstrative, s'efforcent, pour leur part, de faire oublier qu'ils ont nourri ces organisations, sans trop y regarder, et le fait est désormais évident qu'ils sont devenus une nation comme une autre à laquelle il peut être demandé des comptes de sa politique par des actes de guerre (ce que les nations européennes ont compris depuis quelques décennies). Les États occidentaux, quant à eux, prennent la mesure de leur vulnérabilité, et ont réagi pour la plupart par des mesures liberticides aux dispositifs expéditifs et sommaires (absence de définition des cibles, **annexe 1**), faisant émerger à nouveau le dilemme sécurité-liberté qu'on présentait comme dépassé.

L'autre point saillant de l'évolution du monde tient à la multiplication des foyers de guerre, se nourrissant de la désorganisation des États et des sociétés. Si l'on excepte la guerre Balkanique, dernier avatar de la guerre contre le communisme qui n'a pas eu lieu, l'exemple de l'Afghanistan démontre qu'une population peut être prise en otage par des organisations militaires privées, manipulées de l'extérieur. Ce scénario s'est déjà produit maintes fois en Afrique. Lorsqu'il existe, L'Etat est instrumentalisé. Le déficit démocratique aidant, la corruption des élites s'effectue sans difficulté. L'Etat met alors sa puissance au service des mafias et entreprises de toute nature. Le territoire des conflits coïncide assez avec celui de la pauvreté et du dénuement, sans que les institutions internationales donnent l'impression de vouloir ou de pouvoir fournir des voies et des perspectives d'amélioration. Le "post-moderne" rappelle, à certains égards, des situations issues des temps obscurs où la guerre était privée.

La France se ressent de ces convulsions, pour le moment, sur le mode mineur. Sa défense s'organise depuis 1994 à partir d'hypothèses reposant sur l'idée que le territoire n'est pas menacé, tandis qu'elle tient son rôle à l'extérieur pour défendre des intérêts dont elle serait détentrice individuelle avec les autres nations occidentales. Elle mène donc, de concert avec les autres puissances occidentales, des opérations de maintien de la paix, là où celle-ci est menacée dans des conditions qui ne sont pas acceptables. Ce contexte conduit à se demander si cette pratique politique, à l'instar de la pratique monétaire, n'est pas la manifestation "d'une solubilité" des intérêts nationaux dans les intérêts occidentaux européens. C'est alors le moment de nous interroger sur la validité des cadres dans lesquels nous vivons, de nous poser la question de savoir quelles sont les valeurs, institutions, concepts, éléments consubstantiels de notre société qui nous paraissent essentiels, qui pourraient nous être retirés ainsi qu'aux générations qui nous suivent, et qui doivent être à tout prix conservés, sous peine de tout perdre et de se perdre.

Il importe de formuler ces valeurs et principes d'organisation jugés essentiels (I), de les confronter au contexte international et européen (II), et d'en tirer des propositions pour notre société(III)

I- QUELLE SOCIÉTÉ ?

L'horizon de cette société ne saurait aller au-delà de la génération de nos enfants et petits-enfants. Il est bien évident qu'il nous est difficile de nous projeter au-delà. Nous rendrons compte des orientations qui ont paru souhaitables, et surtout, au-delà des mutations qui ne manqueront pas de survenir, du socle sur lequel arrimer l'idée que l'on se fait d'une société juste, libre, démocratique où les individus peuvent s'épanouir.

1-1 - Préservation d'un noyau de valeurs fondamentales

Il s'agit de procéder à la vérification de la pertinence des valeurs et de leur utilité au regard des objectifs humanistes de paix, de développement et de culture qui doivent animer une société.

1-1-1- La démocratie repose sur l'existence d'un corps de citoyens exerçant les mêmes droits; l'effectivité de la démocratie est assurée par leur instruction. Ils élisent périodiquement et directement des représentants qui doivent rendre compte de leur action. Cette mécanique s'exerce au niveau politique de l'État mais aussi aux divers niveaux administratifs disposant de l'argent public. Les paroisses, érigées en communes par la Révolution, constituent les cellules de base de l'organisation spatiale de la France, et continuent d'assurer le maillage humain et politique qui a scellé la démocratie et le renforcement du **lien entre citoyens, l'État et la Nation**.

Les élus sont les représentants du peuple français et prennent des décisions dans l'**Intérêt général** qui est l'intérêt de l'universalité des citoyens. Ce système transcende les intérêts particuliers et exclut le système de gouvernement par les groupes de pression. Ceux-ci ne sont le reflet que d'intérêts parcellaires qui ne peuvent agir que dans l'intérêt des groupes qu'ils représentent. On voudrait faire passer "La société civile", que l'on flatte beaucoup actuellement, comme une version modernisée de la démocratie; il ne s'agit en réalité qu'un avatar du phénomène des groupes de pression dont l'action est encouragée par le déficit de démocratie.

La démocratie est un système porteur de **progrès** en permettant à chacun, et à la majorité, de s'exprimer. La préservation de la démocratie avec les **contrôles** qui y sont attachés à tous les niveaux, ne doit pas être regardée comme un luxe auquel peut s'abandonner seulement un État développé. La démocratie n'est jamais non plus un acquis; elle est, sans nul doute, dans le contexte européen de développement des mafias et puissances occultes, un enjeu majeur. Elle est la meilleure **protection contre le phénomène de corruption des dirigeants** et de décomposition de l'appareil étatique avec son cortège d'arbitraire et de privation de liberté. Ce scénario de conquête des États et des administrations publiques par les mafias est plus que vérifié. On l'observe parfois en France à échelle locale, notamment à l'occasion de la privatisation de certains services publics locaux. Ces faits furent dans l'ensemble poursuivis et réprimés. C'est dire qu'il n'y a pas de demi mesure: nous sommes condamnés à vouloir préserver notre démocratie, ou à tout perdre..

1-1-2- Rejet du système communautariste et maintien d'un modèle français d'intégration.

Le modèle français d'intégration, malgré les difficultés, a démontré sa validité et constitue un cap à tenir si l'on ne veut pas emboîter le pas des sociétés dans lesquelles les communautés vivent, au mieux, repliées sur elles-mêmes, au pire, se combattent. L'exemple britannique démontre en effet que ce système est générateur de violences et de désordres. La société britannique connaît actuellement une crise grave en raison de cette situation. Elle semble avoir découvert, après l'attentat de New York, qu'elle abritait des réseaux terroristes qu'elle a laissé se développer à l'abri des communautés. Un rapport du ministère de l'Intérieur britannique dresse un constat alarmant de la situation,. Le mode communautariste introduit les ségrégations physiques, tolère les discriminations à l'égard des femmes, facilite le travail des extrémistes qui attisent les haines entre communautés (Le Monde 13 décembre 2001). Le modèle à la française a bien mieux réagi à la situation de crise; mieux informé par la proximité voire la pénétration des milieux, mieux protégé par une population ouverte à la société au sein de laquelle elle vit, il a su adapter ses réponses sans

préjudice majeur pour les libertés publiques.

1-1-2-1- L'intégration repose sur l'acquisition de la **langue française** dans la mesure où l'unité de la langue est à l'origine de l'unité de son peuple autour de l'idée de Nation. Il n'est pas acceptable de penser qu'une personne, devenue française ou en passe de le devenir, ne sache parler ou comprendre le français. On peut raisonnablement admettre qu'une personne qui ne veut pas faire cet effort ne souhaite pas appartenir à la Nation française. L'intégration ne signifie pas refus des différences, elle suppose **l'appropriation par chacun d' un espace public commun** autour des notions de Nation et de citoyenneté et dont la formule, lapidaire et géniale, "Liberté Égalité Fraternité" renvoie à l'essentiel des valeurs qui fondent notre système depuis 1789, dont le contenu, constamment renouvelé, fonde le dynamisme politique de notre société à chaque génération.

1-1-2-2- Cette intégration est **incompatible** avec la revendication d'un prétendu **droit à la différence**, qui n'est autre que l'image inversée du "racisme" légitimant précisément les communautarismes. Concrètement cette intégration passe(ait) par des rendez-vous sociaux ou civiques, où le jeune est sorti de son milieu. Le service national tenait ce rôle après l'école. C'était le second rendez-vous avec la société qui permettait d'atteindre l'individu directement sans passer par la communauté d'origine.

1-1-3- L'intégration repose sur la **laïcité**. Ces concepts n'ont jamais été aussi pertinents et nous sont enviés par nos voisins européens. Il s'agit, plus que jamais, de maintenir les institutions religieuses, quelles qu'elles soient, en lisière de l'espace public et des sphères du pouvoir politique. Le principe de laïcité paraît encore être comme le meilleur rempart contre les **sectes**, dont la plupart sont reconnues comme religions aux E.-U. et pratiquent un prosélytisme agressif en Europe (Le Monde diplomatique mai 2001, les sectes cheval de Troie des États Unis en Europe)

1-1-4- La liberté: c'est celle qui est attachée à la personne humaine ; cette liberté est avant tout **individuelle**, elle doit permettre à chacun, précisément dans sa sphère privée, de cultiver sa différence, sa culture et de retrouver ses racines. Mais elle est aussi **collective et publique**. Le rôle de l'Etat dans l'exercice de celle-ci est important, même s'il est peu lisible, par les rééquilibrages et redistributions qu'il organise et les équipements qu'il propose, permettant à chacun de s'exprimer librement, alors même qu'en raison de ses moyens financiers, il ne le pourrait pas: le cas de la presse d'opinion est frappante ou même du cinéma (exception culturelle). L'État, par le soutien financier qu'il leur apporte, permet aux journaux de ne pas totalement dépendre de la publicité et au cinéma français de produire des oeuvres sur lesquelles le secteur commercial ne prendra pas de risque. Il n'est pas certain que le désengagement de l'Etat à la télévision ait contribué à l'élévation de la qualité des programmes; la diversité des journaux d'opinion apparaît, en raison de la concentration des capitaux, comme une vue de l'esprit. Le rôle de compensation ou de correction de l'Etat se rattache bien à sa mission de redistribution et, par là, contribue paradoxalement à l'exercice des libertés.

1-2-Préservation d'un système fondé sur la solidarité et la recherche de la cohésion :

1-2-1- Les services publics appartiennent à l'organisation matérielle de la société française, attachée à la République sociale proclamée par le préambule de 1946 et repris par celui de la Vème République. Ils sont les garants (peut-être les derniers) de la **cohésion sociale** qui, selon Henry Morgenthau est un des **critères de puissance** pour les petites nations (in Politic Among Nations 1948).

1-2-1-1- Préservation du système de santé et de solidarité des générations. C'est un des pivots de la solidarité nationale, elle fait en sorte que tous les citoyens, quels que soient leurs moyens, puissent recevoir des soins de bonne qualité. Le service public de la santé, en effet, n'est pas conçu à l'instar du système anglais comme un service de charité pour "les pauvres". Les financements publics ont permis d'introduire les meilleures technologies accessibles à tous, d'employer les meilleurs praticiens. Ce système, qui assure des soins de qualité au plus

grand nombre, est salué comme le meilleur sur la place mondiale. Avec la sécurité sociale nous sommes sur l'épicentre du système de solidarité sociale et le socle de la cohésion nationale. C'est une organisation et un **système exigeant**, pour équilibrer la charge qu'ils représentent, le **maintien d'une prospérité économique suffisante et un dynamisme démographique** mais qui en retour y contribuent.

1-2-1-2- Préservation de notre système d'éducation. Notre système éducatif public s'est renforcé avec la République. Il a permis l'accession du plus grand nombre à la connaissance et à la pensée et par là à la citoyenneté dans un premier temps. 20% des jeunes poursuivent des études supérieures dans des conditions financières majoritairement acceptables. Malgré la crise et le chômage, ce système représente encore pour la majorité un moyen d'ascension sociale. Il fonde l'attachement de chaque citoyen à la collectivité nationale, garantit son développement et participe à la **mobilité sociale**. Il reste, depuis la suspension du service national, un point de socialisation essentiel. Il n'est pas dans notre intention de nous pencher sur la "crise" de l'enseignement qui n'est que le miroir de la crise de la société. Il n'est pas douteux qu'un gouvernement qui saura mettre en place une politique générale de prévention et de sécurité efficace saura également traiter les manifestations d'incivilité et de violence qui se développent à l'école. Il y a lieu de penser également que le procès instruit depuis plus de trente ans contre le concept d'autorité a démontré sa vertu délétère et surtout sa capacité à produire, au bout du compte, le désordre et l'inégalité.

1-2-2- Dans le même ordre d'idée, la maîtrise par l'Etat d'un certain nombre de leviers économiques (crédit, équipement énergétique, un pôle fort de communication) c'est-à-dire de tous moyens propres à assurer la défense du territoire et la poursuite raisonnée des intérêts de la collectivité apparaît comme un système à préserver voire à reconstituer. L'examen des expériences étrangères de dérégulation engagées depuis plus de 10 ans donne à réfléchir; celle des chemins de fer en Angleterre fait ressortir leur délabrement, leur cherté, leur absence de ponctualité et leur dangerosité. Aux États-Unis la privatisation des services publics ou des entreprises publiques d'énergie auparavant gérées par les collectivités (utilities) a conduit, en dissociant distribution production et financement, à la mise en place d' empires financiers affranchis de tout contrôle et surtout de toute préoccupation qui pourrait ressembler à des obligations de service public. Le désastre économique et social que représente la déconiture d'ENRON, tout comme la "renationalisation" des activités de contrôles aériens et de police des aéroports aux États Unis au lendemain du 11 septembre 2001, sont des exemples à méditer. **Jusqu'où doit aller la déréglementation de secteurs stratégiques comme l'énergie,les communications,le crédit?** Jusqu'où peut-on faire confiance à des sociétés privées et à leur logique du meilleur profit?

Notre État, depuis Colbert, cultive une tradition industrielle qui s'est maintenue et a contribué à la modernisation de la France. En période de récession, **les services publics soutiennent l'activité économique** par la demande, dès lors qu'en économie ouverte cette activité ne peut l'être par la relance de la consommation . Ils préservent des savoir- faire. La localisation d'un service public avec son personnel et les activités dérivées est un véritable **choix d'aménagement du territoire**. Enfin les services publics permettent à l'Etat de formuler des politiques correctrices et concrétisent la solidarité de toutes les parties du territoire.

1-2-3 - La préservation des pôles d'excellence.

Les rapports de l'OCDE concluent que les sociétés qui maîtrisent le savoir domineront le XXIème siècle. On peut se demander si cela n'a pas été vrai de toutes les époques. Néanmoins les enjeux pour la France sont majeurs. Elle a beaucoup à perdre car elle possède un savoir-faire qui la place aux premières places mondiales avec un potentiel humain modeste, dans des grands secteurs comme l'agro alimentaire, le nucléaire, l'aéronautique et le spatial.... **Ces réussites sont le fruit d'un effort de recherche** soutenu, de la mise en place d'un outil de formation approfondie à la pointe de l'innovation. La haute formation qui en résulte lui permet, malgré une circulation extrêmement rapide des informations et une mise en cause perpétuelle des acquis de **maintenir son avance**. Cela suppose de vouloir conserver une maîtrise nationale ou publique minimale sur ses secteurs fut-ce en vue de relever les défis des coopérations internationales.

1-3- Maintien d'un cadre de souveraineté responsable de la défense et de la sécurité nationale :

1-3-1- La **fonction régalienn**e de défense doit être développée pour être préservée si l'on veut que l'armée sur notre sol soit la nôtre et non celle d'un autre pays. On peut raisonnablement penser que la **dissuasion nucléaire** dont la France a la maîtrise n'est pas totalement étrangère à la paix qui règne en Europe et au fait que, malgré tout, elle demeure une nation respectée des autres puissances. Il y a lieu de considérer ce facteur comme essentiel à la préservation d'une **réserve de souveraineté** dont elle pourra se prévaloir, le cas échéant. Nul ne peut affirmer que dans les prochaines années, des menaces ne pèseront pas sur notre territoire. Cette attitude suppose la réaffirmation de la **défense du territoire comme un objectif majeur** au même titre que la protection des populations civiles. Toute démocratie se doit d'entretenir une armée puissante orientée au premier chef vers la défense du territoire. Si nous ne pouvons et ne savons protéger notre territoire et notre population d'une attaque directe ou indirecte, notre société, sa cohésion, ses valeurs seront automatiquement mises à mal. De même si nous ne sommes plus maîtres chez nous, nous ne pourrons plus assumer nos engagements. Ceci suppose, qu'en amont, il y ait une attitude vigilante, quant à la préservation de nos capacités, et une volonté propre de défense, éventuellement distincte de celle de l'Europe.

1-3-2- La sécurité comme la **justice** participe à la fonction de cohésion sociale. La **légitimité** d'un système politique tient en grande partie à sa capacité à corriger, par la **force publique contrôlée et par la punition**, des déséquilibres résultant de l'inégalité des forces entre les composantes de la société et de la transgression des règles par les plus forts,

1-3-3- Les **autres formes de sécurité: l'enjeu environnemental** n'est que le développement de l'exigence de sécurité de nos sociétés. La société moderne et industrielle multiplie les risques, mais, en même temps, invente les moyens d'en raréfier la survenance. La tolérance de l'opinion publique aux accidents est extrêmement faible. L'exigence diffuse de sécurité correspond, maintenant, en dehors des cas d'accidents, à l'**aspiration forte pour un environnement non dégradé**. Le problème, en la matière, est de pouvoir arbitrer entre les intérêts économiques, qui minorent les risques comme les coûts, et l'exigence que ces activités ne compromettent ni le présent ni l'avenir. C'est le sens de l'exigence du "**développement durable**". La France possède un arsenal juridique et administratif, organisé autour des départements, relativement complet qui a servi de référence aux textes européens en matière de protection de l'environnement et de sécurité alimentaire. Il demeure sous-employé, faute de moyens.

CONCLUSION PREMIÈRE PARTIE

Le corps des valeurs et principes d'organisation sommairement exposés traduisent bien l'aspiration à la préservation des valeurs humanistes qui ont été forgées et ont trouvé leur expression dans le creuset de l'État-Nation complété par l'Etat "providence"(au sens étymologique du terme: prévoir). Ils traduisent également une confiance dans la capacité de la collectivité publique à **arbitrer entre l'objectif du Bien commun et les intérêts particuliers**. C'est cette mission qui confère à l'Etat sa légitimité et garantit la cohésion sociale et politique, condition essentielle à la formulation d'une véritable politique de défense .

A ce point de notre histoire, car c'est de l'Histoire dont il est question, un problème de reconduction du contrat social et politique se pose dans un contexte inédit que certains désignent comme "post-moderne". Selon ces penseurs, ce nouveau contexte appellerait une méthodologie radicalement différente des pratiques et principes de fonctionnement antérieurs. Assemblant des sociétés nationales, dont les différences, économiques, anthropologiques et culturelles persistent, l'Europe , de ce point de vue, est présentée comme une promesse. Elle est suffisamment présente et son influence suffisamment prégnante pour qu'on puisse d'ores et déjà apprécier comment les modèles, européen et national, se combinent au regard des valeurs retenues, dans un contexte international lui-même très présent.

II- LES CONDITIONS DE LA PÉRENNISATION DU MODÈLE.

L'émergence de grandes unités économiques à l'échelle planétaire, transcendant les limites étatiques, peut légitimement inspirer l'idée selon laquelle les cadres nationaux sont inadaptés pour assurer aux collectivités la maîtrise de leur avenir. De ce point de vue, l'Europe apparaît comme une chance(2-1). Il reste qu'un examen concret des décisions et des stratégies adoptées ces dix dernières années amène à s'interroger sur la capacité de l'Union européenne, dans sa forme et sa conception actuelle, à répondre au défi de la mondialisation et aux attentes des sociétés nationales(2-2).

2-1 - L'Europe, une chance

L'Union Européenne, géant économique, ni empire, ni nation, représente **une puissance en devenir**. La principale dimension de la mondialisation, pour l'instant, est bien américaine. A nombre d'esprits, l'Europe dans le monde s'est présentée comme un moyen de faire entendre la voix des nations européennes. L'euro, à cet égard, devait permettre à l'Europe de marquer son rôle dans l'économie mondiale .

2-1-1- L'Europe et la mondialisation

Le mouvement de mondialisation se traduit par la nécessité pour les entreprises publiques et privées d'atteindre une taille pertinente leur permettant de résister à la concurrence.

La mise en place, dans l'**industrie de l'armement** mais aussi dans l'aéronautique et dans certains secteurs de pointe, de restructurations et de collaborations solides, contribue à la poursuite d'objectifs de compétitivité internationale par les économies d'échelle qu'elle permet. La contraction rapide des budgets militaires nationaux et leur désengagement de l'industrie militaire, la pression de la concurrence mondiale expliquent aussi l'ampleur de la mutation des dix dernières années. Ces coopérations doivent remplir l'objectif de préservation des savoirs technologiques de haut niveau et favorisent, sans aucun doute, l'émergence d'une dimension européenne de l'industrie. Dans ce sens la mondialisation, par les contraintes globales qu'elle impose, oblige les États européens à se doter d'une industrie européenne. La concrétisation du projet **Galileo**, à l'initiative des gouvernements et industriels européens doit être saluée comme emblématique des potentialités européennes scientifiques, politiques et économiques, lorsqu'elles s'associent autour de projets d'intérêt réellement européens en vue de permettre aux États d'Europe d'acquérir une autonomie de fonctionnement et de décision économique et stratégique. Cette coopération porte la marque du **concept d'intégration proactive** qui suppose une meilleure connaissance des pays membres afin de tenir compte de leurs volontés et de mieux transmettre nos intérêts. C'est là certainement l'initiative la plus féconde et la meilleure garantie de pérennisation de l'idée européenne.

2-1-2- Les institutions européennes et la mise en place de l'euro

L'euro matérialise la richesse et la stabilité des pays d'Europe. Il devrait représenter à ce titre une **valeur refuge** et la garantie d'une **croissance régulière**. Il peut, si **l'Europe sait développer** une **diplomatie lisible et déterminée**, tenir sa place dans les transactions internationales (cf proposition de Saddam Hussein de libeller les échanges en euros pétrole contre nourriture). Il faudrait que les européens commencent par eux-mêmes(le consortium EADS continue d'utiliser le dollar dans les négociations commerciales). La place de l'euro dans le monde est sans aucun doute tributaire de la présence de l'Europe dans les relations internationales.

L'Europe monétaire constitue une étape importante parce qu'elle matérialise la présence de l'économie européenne.

Les avantages attendus de la monnaie unique sont l'homogénéité des prix et des coûts en permettant des comparaisons, la réduction des coûts des transactions, la suppression des coûts de conversion. L'euro paraît susceptible de réduire les risques d'instabilité. Il permet la fluidité de la circulation des biens des capitaux et des travailleurs. Il est la marque d'un marché économique

émergent au sein d'une zone économique stable.

2-2- Les contraintes issues du contexte international

Le développement des relations commerciales et financières, facilitées par des techniques de communication toujours plus rapides, crée une situation où les États perdent la maîtrise des moyens de contrôle traditionnels sur les sociétés. Le contexte de la mondialisation affecte la cohésion économique, sociale et politique des États(2-2-1). La question se pose de savoir si l'Europe institutionnelle constitue la réponse adéquate à cette nouvelle donne, par la perspective de nouvelles cohérences au regard des valeurs et principes que nous avons regardés comme essentiels(2-2-2).

2-2-1- La mondialisation et la cohésion économique et sociale des États et des Nations.

Le modèle économique du libre échange mondial ne constitue ni une loi physique, ni une religion mais bien l'expression d'une phase historique caractérisée par, le choix politique des élites occidentales et la prééminence politique et économique des EU, en liaison avec les mutations technologiques. **Joseph E Stiglitz**, prix Nobel d'Economie et ancien vice-président de la Banque mondiale, décrit cette évolution qui trouve son expression dans la **politique du fonds monétaire international (FMI)**. Cette institution a été créée au lendemain de la guerre dans une **optique keynésienne**. Celle-ci postule un rôle actif de l'Etat dans la correction des dysfonctionnements du marché. Depuis le début des années quatre vingt dix, le FMI met en oeuvre à travers ses interventions, une **théorie prékeynésienne** fondée sur l'idée que le fonctionnement du marché mène naturellement à l'équilibre et à la prospérité dont les bienfaits se diffusent, non moins naturellement, dans l'ensemble de la société. Selon cette vision, l'Etat doit se retirer du marché pour ne pas en altérer le fonctionnement. **La dérégulation actuellement postulée par cette analyse économique n'est pas propice à la cohésion des sociétés nationales.** La dynamique économique d'un pays ne provient plus de sa consommation intérieure mais de ses exportations, lesquelles doivent être de plus en plus compétitives. Cette évolution conduit tendanciellement à la **désindustrialisation des États développés** du fait des délocalisations et surtout de la libéralisation du marché des capitaux. Le nombre de producteurs baisse et en même temps, bien sûr, le nombre de consommateurs solvables. La demande se contracte et alimente le processus de récession. l'Etat devient un agent économique comme les autres. Il est invité à réduire ses dépenses et ses recettes, à vendre ses actifs et à ouvrir l'économie nationale. Il doit se défaire de son rôle redistributeur économique et social, dès lors qu'il pourrait, par son intervention, fausser la concurrence .

Ainsi, plus que le mouvement économique globalisant lui-même, **c'est bien l'orientation économique libérale prékeynésienne exclusivement tournée vers la réduction des coûts, qui conduit à l'affaiblissement de la cohésion sociétale.** Les vieilles sociétés européennes résistent mieux mais les sociétés émergentes se décomposent. Fleurissent alors les États "faillis" qui sont aussi des États où sévissent la guerre, l'insécurité, le désordre(cf Stiglitz, La grande désillusion).

2-2-2- L'Europe dans la mondialisation.

Traçant un parallèle entre le processus de mondialisation et le processus de création des marchés intérieurs J Stiglitz insistait sur le fait que le gouvernement mondial responsable n'existe pas(op cité p 48). L'Europe, à cet égard, pouvait être une promesse d'un gouvernement, hissé au niveau économique pertinent, porteur de nouvelles cohésions(**annexe 2**).

2-2-2-1- Les institutions du marché commun avaient alors développé une **logique de modernisation et de redistribution par les fonds structurels** appelés à aider certains États à s'équiper et se mettre "à niveau". C'est semble-t-il la logique plutôt keynésienne qui a prévalu jusqu'en 1992 et qui aurait pu, à terme, permettre aux États de faire progressivement converger leurs structures économiques, asseoir les relations économiques et culturelles et consolider la paix. En 1994, sous l'impulsion de Jacques Delors, était décidée la mise en place d'un programme

d'investissement, qui devait être fixé à 1% du PIB européen financé par un emprunt européen, qui n'eut aucune suite. Le **changement sémantique de marché commun en Union européenne** traduit, au moins en partie, le changement de consistance de l'Europe qui, d'un marché intérieur à frontières communes évolue vers un marché ouvert d'où les États sont invités à se retirer en réduisant leur dette et limitant leur présence économique (**annexe 3**). Dès lors le système institutionnel européen inscrit donc pleinement les États européens dans le libre échange mondial dont il est un relais.

2-2-2- L'action du FMI et celle des instances monétaires européennes est inspiré par des principes communs fondés sur la réduction des dépenses publiques, la libéralisation des systèmes financiers et économiques, la lutte contre l'inflation, l'indépendance des banques centrales et la dérégulation, la concurrence. La **prévalence systématique** de ces objectifs sur tout autre dans les prises de décisions présente des inconvénients aggravés par le fait que ces réglementations sont obtenues par le jeu peu lisible des groupes de pression; trois exemples illustrent ce constat.

- Sous la pression des allemands et des Français et à l'issue d'une confrontation de plusieurs mois, la Commission européenne a dû renoncer à la dérégulation du **marché du livre et de l'édition** qu'elle envisageait sans se préoccuper de la question des incidences économiques qui en résulteraient pour les secteurs nationaux de l'édition ni même des conséquences destructrices qu'aurait eu la soumission de la création littéraire, **pilier de l'exception culturelle des nations européennes**, à la loi du marché. On ne peut qu'être confondu devant ce traitement stéréotypé des secteurs de production qui conduit à considérer le livre comme une paire de chaussures de sport (Le Monde, 30 mars 2002).

- Une directive européenne s'apprête à proposer la suppression de l'obligation de déclaration (ou l'élévation des plafonds) par les établissements bancaires, des opérations en espèces. Une étude de la direction du Trésor sur les vulnérabilités du système bancaire français face aux **circuits du financement du terrorisme**, faisait ressortir la totale inadéquation de la politique de la Commission qui fait prévaloir la liberté de circulation des capitaux et leur confidentialité sur les exigences de sécurité (Le Monde 30 mars 2002). Les États-Unis, quant à eux, ont mis un programme de lutte contre l'argent du terrorisme en exigeant des établissements financiers notamment le recrutement de personnel formé à la détection des fonds suspects (Le Monde 25 avril 2002).

- L'exemple de la directive "chocolat" est, à plusieurs égards, exemplaire (cf les conséquences de la **directive européenne "chocolat"** Françoise Grossetête La tribune 16 mars 2000). Les matières grasses végétales étaient interdites dans le chocolat sauf dérogations accordées au Royaume-Uni, à l'Irlande et au Danemark. Ces États oeuvrèrent pour que la dérogation soit généralisée. Curieux raisonnement: l'interdiction n'étant pas respectée, on la transforme en prescription! Cette mesure a eu pour effet direct le gonflement des **bénéfices** de quelques grandes multinationales pas vraiment dans la difficulté. En revanche **31 pays** ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) évaluent leurs pertes à 270 millions d'euros par an. Plus précisément 11 millions d'Ivoiriens voient leurs **revenus réduits** et cette décision remet en cause les programmes d'industrialisation de la Côte d'Ivoire. Pour finir, la directive a été adoptée sans tenir compte des recommandations du Parlement européen sur l'étiquetage du produit. Cet exemple révèle la prévalence d'intérêts économiques à court terme sur des considérations à long terme tirées d'une nécessaire **coopération économique équilibrée avec les États du sud**. Il permet de mesurer la portée des déclarations relatives aux relations Nord-Sud. Quant au consommateur, il est prié de ne pas être curieux et de manger un chocolat de moindre qualité.

- Dans le même temps la Commission persiste à envisager les situations de concurrence dans le cadre européen, faisant obstacle à des opérations renforçant les positions d'entreprises européennes sur le marché mondial (Le Monde 24 mai 2002, fusion Legrand-Schneider).

2-2-3- La mise en place de l'euro

A l'échelle mondiale, l'euro est une monnaie évoluant par rapport au dollar et au yen sur un

mode flottant corrigé le cas échéant par le jeu des taux d'intérêt. L'euro ne peut donc rien contre l'instabilité monétaire mondiale en cours depuis 1971 (année d'abandon de l'étalon-or par les États-Unis). Trois effets de l'introduction de l'euro, pour l'heure, peuvent être relevés:

- Entre 1993 et 2002, années de préparation à l'euro, la **progression du PIB** en zone euro a été **inférieure à celle des pays hors zone euro** (Kraemer L'euro p 68) en raison des efforts consentis pour la réduction des déficits budgétaires, de l'élévation des taux d'intérêt et de la fixité des parités monétaires. Ce retard pourrait n'être que provisoire avec l'élaboration de politiques industrielles tant à l'échelon national qu'européen. Tel n'est pas le cas: la préférence étant faite à la technique du "saupoudrage" (Le Monde 9 avril 2002)

- Les politiques de réduction des dépenses publiques menées à la même époque par les États européens ont porté sur la **Défense**. En France, le titre V concernant **l'équipement** est passé de 103 milliards 1991 à 83 milliards de francs en 2002 (de 1,97% du PIB en 1991 à 0,86% en 2002). De nombreux programmes de recherches et développement ont été compromis, signant pour les vingt prochaines années au moins le retard des pays européens en matière de défense et en conséquence, la vulnérabilité de la France (**annexe 4 et 5**); Les contraintes budgétaires du pacte de stabilité fige les volontés des États (Le Monde de l'économie mardi 14 mai 2002).

En France la suppression de la conscription et les contraintes budgétaires ont conduit à favoriser **l'externalisation** des fonctions au sein des armées avec des inconvénients parfaitement identifiés: pertes quasi irréversibles de savoir faire dans les domaines les plus techniques (transmissions), vulnérabilité du système de défense (grèves) pour des économies budgétaires peu convaincantes (Rapport d'information, Assemblée nationale N° 3595 sur l'externalisation de certaines tâches relevant du ministère de la Défense, **annexe 6**).

- La politique de préparation à l'euro est regardée par les démographes comme ayant eu un **effet stérilisateur**. L'absence de contraintes religieuses ou sociales rend la fécondité des femmes sensible aux politiques de réduction des moyens mis à disposition des familles pour l'accueil des enfants. Par un déficit évalué au minimum à 50 millions d'européens à l'horizon 2050, **l'effacement démographique** de l'Europe dans le monde est donc programmé si les tendances ne s'inversent pas (Géopolitique l'europe va-t-elle disparaître? juin 2001, **annexe 7**).

2-3 - L'Europe et les États européens

2-3-1- L'Europe des droits de l'Homme: La convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme signée en 1952 est inspirée de la Déclaration universelle des droits de l'Homme fortement marqué d'humanisme.

Elle se caractérise **l'affirmation de la prééminence des droits des individus** (droit à un procès équitable, droit de la défense, droit à une vie familiale normale, non discrimination) et leur protection contre les atteintes et l'arbitraire des États. Ces stipulations ont trouvé un écho dans les textes nationaux et ont contribué à la formulation d'un corps de règles protectrices, invoquées devant les administrations et les juridictions. Il y eut là un progrès certain qui a sorti, notamment l'administration française, des tropismes du césarisme. Cette protection de l'individu ne s'étend cependant à la protection de l'Être humain, de ces composants et produits, contre leur utilisation commerciale.

Certaines formulations en diffèrent par l'esprit: **le droit à l'éducation** par exemple (acte additionnel n° 2), considéré dans les Déclarations française et universelle comme le droit d'accès à l'instruction et à la connaissance, est compris comme le droit des parents à donner une éducation religieuse philosophique et autre, conforme à leur conviction ou appartenance ethnique. L'inspiration s'éloigne de l'esprit dans lequel ce droit est formulé dans le préambule de 1946 repris par la constitution de 1958.

La philosophie anglo-saxonne inspire également **l'affirmation de droits pour des groupes, ethnies et langues régionales**. La reconnaissance de droits de nature politique à des

groupes ethniques ou se présentant comme tels, va directement à l'encontre de notre Constitution et de notre système politique. La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, que la France n'a pas ratifiée, méconnaît un aspect essentiel du système français. Les mouvements ethno-cistes extrêmement minoritaires, soutenus par des ONG financées par une Union Européenne pas toujours regardante, développent **une idéologie allant dans le sens de la décomposition de la France** comme d'autres États d'Europe (cf colloque de Mariehamn sur les îles d'Aaland; Auditeur libre à Corte Le Monde 29 août 2001; Le Figaro 21 août 2001). Certaines aides distribuées par les institutions européennes sont dépourvues d'ambiguïté: il s'agit autant d'aider des sous-groupes nationaux comme minorités, que d'affaiblir les États et de créer des ensembles ethniques transnationaux (Les Samis du grand Nord Courrier international n° 601 10 au 15 mai 2002, **annexe 8**).

A l'inverse, lorsque les droits reconnus aux individus pourraient avoir une incidence néfaste sur les principes de libre concurrence et de lutte contre l'inflation, la prudence est de mise: le traité d'Amsterdam qui invoque la protection de l'environnement et le développement durable, s'est abstenu de reconnaître au citoyen européen, malgré les propositions en ce sens, **un droit à un environnement sain**, qui aurait permis à l'Europe d'être enfin à la pointe, en raison des surcoûts financiers qu'il représente (Dalloz, Union européenne, Traité d'Amsterdam n° 55).

Une grande oubliée des institutions européennes, comment ne le serait-elle pas dans cette idéologie individualiste exacerbée: **La famille**? En dehors des références ethniques, son rôle économique, démographique et l'enjeu qu'elle représente pour l'avenir de l'Europe est totalement oublié

2-3-2- L'Europe politique .

2-3-2-1- L'Union européenne se ressent de ses origines: elle tend à devenir une structure de **gouvernement politique par la voie détournée de l'économie**. La méfiance à l'égard du Politique en général, des États et des Nations aux intérêts nécessairement égoïstes, se concrétise par un système représentatif qui, depuis le traité d'Amsterdam, se situe, dans l'échelle de la démocratie, proche de la Constitution française de l'an VIII. Un ancien ministre des affaires étrangères, européen convaincu, parlait de despotisme éclairé.

Présentées comme ne s'occupant que de monnaie, d'inflation et de marché, la Banque centrale et la Commission européenne interviennent au-delà des cadres de leur compétence, pour interférer dans les problèmes structurels des sociétés nationales (politique budgétaire de limitation des déficits, réduction des dépenses et de la dette, privatisations, marché du travail, réforme des retraites **annexe 9**), qui sont traités selon le crible unique de la lutte contre l'inflation et de la concurrence. Le **livre blanc de la commission sur "la gouvernance européenne"** publié en juillet 2001 vise l'institution de règles directement inspirées de celles appliquées par le FMI et signe ainsi "la contribution de l'Union européenne à la gouvernance mondiale". ([http:// europa eu int/comm/governance :index_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/governance/index_fr.htm)). La prise de décision se ferait par des cénacles issus de la société civile dit "conférences citoyennes" à la composition cooptée. La convention pour une "constitution européenne" procède de ce mode de recrutement. La démocratie ne semble pas être à l'ordre du jour.

2-3-2-2- On ne peut pas totalement exclure l'hypothèse, plus politique, selon laquelle l'Allemagne réunifiée serait tentée de poursuivre une **politique de puissance** par le biais des institutions européennes, au détriment de la France (cf PM Couteaux, l'Europe vers la guerre p. 120 et suivantes). Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que dans l'Europe de la défense, la France a beaucoup à perdre. Notre force de dissuasion nucléaire agace, alors que, depuis que la France a suspendu la conscription, l'Allemagne se trouve dotée d'une armée de conscription puissante et bien équipée.

2-3-2-3- L'élargissement(annexe 10), lancé par le Conseil européen de Luxembourg en décembre 1997, représente pour l'UE, un accroissement de 30% de la population et de 4% de son PIB. Il ouvre une "nouvelle ère mettant fin aux divergences". Sur le plan économique, l'élargissement est pratiquement réalisé, puisque le taux d'échange avec les 10 pays d'Europe centrale et orientale (PECO)(1) se situe à 60%, soit un niveau très proche du taux d'échange entre États membres(65%). Sur le plan politique et social, on se bornera à quelques questions:

1

-ne perd -on pas de vue la logique d'une "**Europe puissance**" au profit d'une simple "**Europe espace**", étant précisé que la politique agricole commune serait en quelque sorte "renationalisée" sous la forme du traitement social d'un secteur désormais soumis au marché mondial?

-n'assiste-t-on pas à une recomposition au sein de l'UE et au glissement autour de l'Allemagne d'un marché élargi situé plus à l'**Est**? Cette question est inspirée par l'existence d'une thèse selon laquelle il existerait un "plan pour l'Europe" (*Revue Foreign Affairs*, janvier 1995 cité par PM Couteau, *op. cit.* p.124) où l'Europe nouvelle est conçue autour du noyau germano-polonais et qui, sous nos yeux, dessine la stratégie d'une "Hansa teutonicorum" (*op. cit.* p. 138)

-l'intégration à l'intérieur de frontières monétaires communes de sociétés aux profils très différenciés ne représente-t-elle pas une source d'instabilité économique (**chocs asymétriques**) dans le contexte monétaire marqué par les parités fixes?

2-3-2-4- Sur le plan juridique, le système normatif européen le plus institutionnalisé (premier pilier) continue de reposer sur un mécanisme conventionnel, dont la validité en droit interne repose sur les règles juridiques constitutionnelles. Pour la France la décision du conseil d'Etat du 3 décembre 2001 (synd. national industrie pharmaceutique jurisdata n° 2001-063346) **affirme la primauté du droit constitutionnel national sur les normes européennes**. Cette décision met un terme à la discussion sur le caractère supra national ou non des institutions européennes. La Constitution allemande contient des dispositions également protectrices du système national (*Revue du droit public* février 1995). La fragilité du système est telle qu'à l'occasion de la négociation du traité d'Amsterdam, les États membres ont renoncé à une **codification** salutaire des traités qui aurait amené à soumettre les dispositions anciennes et nouvelles à des ratifications nationales qu'ils jugeaient aléatoires. (répertoire communautaire Dalloz Union européenne traité d'Amsterdam n°73). Les divers et nombreux commentaires de la presse européenne entre les deux tours des élections présidentielles françaises rendaient parfaitement compte de ce problème.

2-3-3- Le contexte national français

En définitive les débordements des institutions européennes renvoient principalement à l'inertie et/ou à la bienveillance des gouvernements nationaux. En France, plus de 60% de l'activité du Parlement français est consacré à la transposition de directives européennes et adoptées selon des procédés expéditifs parfois même par ordonnances comme la directive sur la mutualité (**annexe 9**). **Il y a donc des textes essentiels qui ne seront jamais discutés par des élus nationaux.**

La défiance des français à l'égard de leurs dirigeants, tous confondus, s'expliquerait partiellement par l'empressement sans faille de ceux-ci à ne voir la solution de nos problèmes que dans l'abandon de nos attributs de souveraineté et par la formulation d'un discours sur le caractère inéluctable et bénéfique de cette évolution. Cette orientation est analysée par une partie de l'opinion comme une incapacité à défendre l'Intérêt national. Ce phénomène politique recouvre un phénomène sociologique, mis en lumière par Emmanuel Todd, qui est l'émergence d'une élite née du développement de l'instruction supérieure notamment dans les formations générales. S'estimant légitimes par les qualités intellectuelles acquises, les membres de cette élite donnent l'impression, une fois au pouvoir et généralement faute d'envergure, de tenir pour conforme à l'Intérêt général leurs propres engagements politiques européens et faute de vision politique, de se borner à cet horizon. Cet état d'esprit se combine avec une "ambiance" libertaire, anti-étatique, anti-nationale, en cours depuis trente ans en France. En Angleterre ou en Allemagne, on ne rencontre pas de discours appelant à longueur de colonnes, au nom de l'Histoire, au démantèlement du pays.

¹ 1) Pologne, Hongrie, République Tchèque, Slovaquie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie.

Cette ambiance politique de méfiance renvoie à l'**existence des ferments objectifs destructeurs de la société**: la marginalisation de 4 millions de chômeurs et travailleurs précaires n'est pas innocente et pèse sur l'économie, en ce que cette masse qui produit et consomme peu, participe au délitement de la cohésion sociale même si on nous explique que, grâce à la dénatalité, nous viendrons à bout du chômage. La réduction du temps de travail, le grand chantier dont on attendait beaucoup, pèse lourd financièrement, sans produire les effets attendus alors que le tissu économique national s'anémie (**annexe 11**)

Ce dualisme entre l'étatisme et le libéralisme fait que la France souffre simultanément, de **surrégulation**, issue de notre vieux fonds bureaucratique porté à la perfection par l'élite, et de **dérégulation** née des orientations libérales prises. Cet étrange mélange où se conjuguent, une dérégulation imposée par les nouvelles réglementations européennes, la liberté de circulation du capital combinée à une gestion rigide de la monnaie, fragilise notre société et la vulnérabilise.

CONCLUSION DEUXIÈME PARTIE:

Au-delà des mots et de la forte symbolique que contiennent les traités instituant l'Union européenne (mais on n'imagine mal actuellement un traité international affirmant son aversion pour la Démocratie, la Liberté, le Progrès et la Paix), il s'agit de vérifier, si et comment, ces orientations s'inscrivent dans le nouvel espace. Le primat du marché et du monétaire qui caractérise la prise de décision au sein des institutions gérant le premier pilier, montre que nous sommes encore éloignés d'un système capable de rendre les arbitrages équilibrés requis au sein d'une société démocratique. Sur le plan économique, la démonstration de la supériorité de la formule institutionnelle sur un système faisant prévaloir la coopération des États, dans le cadre du libre échange mondial, reste à administrer. Il n'est pas totalement exclu que le renforcement de l'aspect institutionnel tiennent à des considérations de puissance (**annexe 12**).

Du fait des contraintes budgétaires, ces mêmes institutions font, de même, peser une hypothèque sur l'avenir des autres Europes: celles de la Défense et de la Sécurité, tandis que les Etats-Unis eux-mêmes ont vigoureusement réorienté leurs priorités.

La fragilité des fondements juridiques des institutions européennes n'est pas compensée par l'adhésion claire des peuples. Ces mêmes peuples expriment à travers les consultations électorales une défiance de plus en plus affirmée. Ces éléments concourent à la formation d'une situation de crise.

Sous la permanence du pavillon "Europe" défile un paysage bouleversé et encore peu lisible -réunification de l'Allemagne, élargissement à l'Est, disparition de l'URSS, nouvel équilibre mondial, effondrement démographique - qui appelle réflexion et prudence sachant qu'une société se détruit plus facilement qu'elle ne se construit.

3- LES PROPOSITIONS

3-1- Les propositions à l'échelon européen:

La confrontation des États européens à la mondialisation par le moyen de coopérations renforcées ou sur le modèle d'une coopération des institutions européennes entre elles (Galileo) paraît en l'état actuel, un type d'action fondant une Europe dynamique où l'organisation des politiques se fait autour de projets industriels, scientifiques ou stratégiques. Il conviendrait de multiplier ce modèle.

Restaurer le contrôle politique sur la politique monétaire européenne sur le modèle de la banque centrale des États Unis en vue d'oeuvrer non seulement contre l'inflation mais aussi pour l'emploi et pour la croissance. Ce système est le seul à pouvoir ménager les capacités d'adaptation des économies nationales et européenne et permettre la conception d'une **politique industrielle (annexe 13)**.

En particulier, **l'Europe de la Défense** a tout à attendre d'une détente de l'Europe monétaire et de l'assouplissement des règles de limitation des déficits budgétaires, inscrites "pour toujours". Pour tenir compte de la faible probabilité de l'assouplissement des règles budgétaires dont la dérive pourrait mettre en péril l'euro et l'urgence du redressement des crédits de la défense, il serait possible d'envisager de "**neutraliser**" au moins certaines dépenses essentielles en matière d'équipement et de Recherche et Développement, qui ne seraient plus prise en compte pour le calcul du déficit budgétaire. Une telle réorientation rendrait enfin possible une mise de fonds des États en vue de rééquilibrer le poids des financements américains et **promouvoir une politique de défense moins tributaire de l'OTAN (annexe 5)**.

L'Europe nous paraît devoir jouer un rôle majeur dans l'organisation d'un **espace de sécurité, sanitaire, informatique, de lutte contre les mafias et le terrorisme**. Là également l'urgence implique la mobilisation de moyens de la part des États selon les modalités budgétaires indiquées ci dessus. Un institut séparé des instances économiques où une commission parlementaire européenne, dotée de moyens propres pourrait assurer la conduite de ces fonctions de sécurité. Un institut européen pourrait mettre en place une politique de prévention contre le bioterrorisme en liaison avec des antennes nationales et les professionnels de la santé -

La question n'est pas de savoir si l'Europe sera une "fédération d'États-Nations" une confédération à la Suisse, un empire. Il importe, maintenant que la phase pionnière est achevée, d'installer une **culture de responsabilité** en faisant en sorte que les décideurs rendent compte devant les représentations élues des États et même devant les États eux-mêmes. C'est le prix à payer pour un enracinement de l'Europe parmi les peuples qui requiert un effort de transparence et d'information objective de la part des États et de la Commission européenne.

3-2-Les propositions au niveau national:

Le cadre national et l'Etat apparaissent encore comme les garants, pour l'heure, de la préservation des valeurs de démocratie, de liberté, de cohésion sociale et politique et d'adaptation aux contraintes extérieures.

3-2-1 Organisation d'une mobilité sociale :Les provinces de France ont été définitivement attachées à la République le jour où elles ont vu que leurs enfants pouvaient accéder aux rênes de l'Etat. L'école est pour beaucoup et demeure encore "un ascenseur social", Elle fonde l'attachement des élites à la communauté nationale. La stratification et la fragmentation sociale qui naît du système actuel apparaît dès l'origine par l'échec scolaire et s'achève par la sélection par l'argent(poursuivre des études supérieures est onéreux). Il faut élargir la base de recrutement des Écoles qui fournissent les serviteurs de l'Etat et de la Nation. Pour cela, à tous les niveaux, les enseignants doivent voir leur rôle revalorisé pour appuyer des vocations ou repérer des qualités individuelles que les déterminismes sociaux et économiques étouffent. Il faut développer tous les

moyens de compenser les handicaps économiques ou d'éloignement.

3-2-2-Organisation de la confiance politique: les événements récents démontrent qu'un assainissement de la démocratie, confisquée par une caste est urgent. Il pourrait résulter de la mise en oeuvre de mécanismes facilitant la mobilité politique: le non cumul des mandats dans le temps pourrait répondre à cette situation. Deux mandats consécutifs dans la même collectivité pour mener à bien son programme (cette incompatibilité pourrait ne pas concerner les mandats de conseillers municipaux) suivis d'une jachère de la durée d'un mandat serait un moyen de faire monter progressivement les jeunes générations d'hommes et de femmes. Ce dispositif devrait pouvoir restaurer un climat de confiance par la proximité des électeurs et des élus.

En cette période de transition, où des basculements de souveraineté pourraient intervenir, il est impératif de s'assurer que les citoyens et les gouvernants demeurent "en phase" et d'ouvrir un mécanisme de référendum populaire dont la recevabilité serait subordonnée à des critères quantitatifs (nombre de signature, répartition sur le territoire) qualitatifs (signature d'élus par exemple), à des mécanismes de contrôle, conduisant à la consultation du peuple sur les grands traités et options s'ouvrant à notre société.

3-2-3-Les conditions de restauration de la défense

3-2-3-1-La restauration d'un rendez-vous citoyen : la formation militaire et à la sécurité civile: La solidarité s'exprime tout particulièrement par les moyens consacrés à la défense de la Nation toute entière. Les populations sont d'autant mieux préparées en cas de survenance de crise qu'elles ont été préalablement formées. La préparation à la gestion des crises civiles et militaires participe à la **défense du territoire national et européen** dont on ne peut affirmer qu'il ne sera jamais menacé. Cette participation des jeunes citoyens est une pierre majeure dans l'édification de l'Europe de la défense qui ne pourra être seulement celle des forces de projection. Cette formation traduirait une solidarité nationale et européenne en action.

Il s'agit de mettre en oeuvre une **formation à la gestion de crise** de manière à limiter les "sur-accidents", à élargir les champs de préparation en relation avec les nouvelles menaces de terrorisme (vigipirate, biotox) faire acquérir des réflexes organisationnels lors de la survenance de crise. Ce passage citoyen devrait être **obligatoire** pour les hommes et les femmes. La formation devra être pratique mais aussi théorique et faire intervenir médecins, pompiers, policiers, gendarmes, militaires, juristes et l'IHEDN. La durée doit être ni trop courte pour être une véritable expérience collective (4 à 8 semaines), ni trop longue pour tenir compte des capacités du patrimoine immobilier militaire subsistant (au besoin des établissements scolaires pourraient être mis à contribution). Ce passage permettrait également de rendre les services que rendait la conscription par la mise à disposition de spécialistes et hauts diplômés en limitant l'externalisation notamment. Il s'agit d'un objectif majeur pour **la reconstruction de la société et l'accueil des générations dans la citoyenneté**. Mieux former, mieux connaître pour mieux gouverner.

3-2-3-2- A l'autre bout, il conviendrait de ne pas brader notre **dissuasion nucléaire**, qui ne peut, politiquement et techniquement, s'accommoder d'une gestion partagée. Elle postule le maintien d'une politique de défense autonome de notre territoire. La préservation d'une diplomatie souveraine est donc possible et est à envisager sérieusement tant que l'action politique de l'Europe sera celle du plus petit dénominateur commun ou celle d'un seul État.

3-2-3-3- On signifiera l'extrême urgence d'une reprise des dépenses militaires en matière de Recherche et Développement et d'équipement. On oublie que le soutien à **l'industrie de l'armement est un puissant levier dont la dynamique se diffuse largement dans l'ensemble de l'économie** et constitue un des rares moyens dont dispose encore l'Etat pour agir sur l'activité économique.

3-2-4-Régulation et contrôle. Chaque accident ou incident est l'occasion d'un nouveau texte de loi alors qu'il suffirait que les contrôles prévus soient mis en oeuvre avec des moyens. Des moyens en hommes doivent être mobilisés pour que ces textes aient un effet utile.

Ces contrôles doivent être adaptés.

La **pénalisation des affaires** démontrent que les contrôles en amont n'ont pas fonctionné. On constate qu'à l'origine des détournements de argent public il y a souvent une paralysie des contrôles, technique ,financier et politique. De même le contrôle de légalité des actes des collectivités locales est une pièce essentielle à la cohésion du territoire. La revalorisation de la fonction juridique constitue une garantie de sécurité et de respect du principe d'égalité devant la Loi .

En même temps, il s'agit **d'adapter les contrôles à l'évolution économique** . L'accompagnement des projets innovateurs par des systèmes de "guichets uniques, par la mise à disposition de moyens matériels et juridiques, permettrait de mieux accompagner la création et le développement de projets utiles à la société nationale et européenne . Cette nouvelle attitude de l'Etat régulateur favoriserait **la restauration du tissu économique national** qui pourrait accueillir et utiliser la matière grise produite dans nos écoles payées par nos impôts plutôt que de la voir achetée sous d'autres cieux, et ainsi, **conserver un équilibre essentiel à notre cohésion sociale**.

3-2-5-Le renforcement des solidarités entre les générations: l'extraordinaire dynamisme des jeunes générations, et notamment des jeunes femmes françaises qui travaillent mais aussi souhaitent des enfants aussi nombreux qu'elles le pourront, sans contraintes religieuses ou sociales, est une chance pour la France et pour le maintien de la solidarité entre générations. Ce comportement nataliste en France qui est à la fois l'expression **de l'exception culturelle française dans une Europe en dépression démographique et l'émergence d'une femme" post moderne"** doit être encouragé. La lutte contre la précarité et les discriminations dont les jeunes femmes sont l'objet en leur permettant de ne pas avoir à choisir entre leur carrière professionnelle et une maternité accomplie est incontournable. Petites causes grands effets.

3-2-6-Tenir sa place dans le monde: Le rayonnement de la langue doit passer dans les faits par un fort soutien humain et matériel aux missions culturelles françaises et aux écoles françaises dans le monde. Tout le monde sait qu'il y a des relations entre le rayonnement culturel d'un pays et son influence économique. Les Allemands l'ont bien compris. Ils préparent l'élargissement envoyant les appelés enseigner l'allemand dans les PECO. Au-delà de ces considérations, la Francophonie, participe à la diversité culturelle et ne nous appartient pas. Il est curieux de constater que les plus ardents défenseurs de notre langue sont les francophones étrangers. Nous avons des responsabilités que nous devons assumer au risque de perdre définitivement le crédit qui nous reste.

CONCLUSION GÉNÉRALE.

Répondre à la question "Que défendre aujourd'hui?" revient à évaluer le poids des changements intervenus depuis ces dernières années et à faire la part des **permanences** et des **contingences**. Ces permanences, ce sont les valeurs individuelles et collectives que nous, enfants d'une société occidentale humaniste, nous considérons comme essentielles à l'épanouissement de l'individu. Leur formulation s'est faite, progressivement, douloureusement, à l'intérieur du cadre national. Elles se caractérisent par le rejet d'une conception politique et sociale soumise à la seule loi du marché, par la recherche d'un équilibre entre l'effort privé et l'action publique, entre liberté individuelle et fondements sociaux, entre un héritage spirituel séculaire et une laïcité nécessaire. Elle est faite d'équilibre entre Intérêt général et intérêts particuliers, de compromis entre unité et diversité, de tensions entre les idéaux d'égalité et la réalité. Ces facteurs ont fondé le dynamisme de la France et assis sa puissance c'est-à-dire sa capacité à se déterminer souverainement.

Le **choix** proposé: Europe ou Nation, progrès ou recul, avenir ou anachronisme, démocratie ou conservatisme, procède d'une pensée réductrice qui, médias aidant, explique largement l'obscurcissement du débat politique.

Si l'Idée européenne ne procède pas uniquement de manoeuvres diplomatiques américaines conçues dans le contexte de la guerre froide ou d'une logique libérale élaborée après la chute du communisme, **elle peut devenir un fait historique porteur d'avenir**. Elle ne sera pas nécessairement telle qu'elle est actuellement, ni centrée là où elle est aujourd'hui mais elle doit gagner en cohésion. Elle ne le pourra qu'en prenant le risque de dissiper le malentendu entre gouvernants et gouvernés, en **permettant aux peuples de s'approprier l'Idée qu'elle veut représenter**. C'est alors que cette Idée deviendra une Valeur à préserver.

Il est de bon ton de citer **Renan**, quand il s'agit d'Europe: "Les nations ne sont pas quelque chose d'éternel . Elles ont commencé, elles finiront. La confédération européenne, probablement les remplacera" . Il ajoutait : " Telle n'est pas la loi du siècle où nous vivons. A l'heure présente, l'existence des nations est bonne, nécessaire même. Leur existence est la garantie de la liberté, qui serait perdue si le monde n'avait qu'une loi et qu'un maître"

Sans doute Renan ne pensait pas à la situation qui nous est suggérée par cet extrait de discours. C'est bien le trait des propos géniaux. Nés dans un contexte précis, ils deviennent intemporels. L'Histoire n'avance peut-être pas aussi vite qu'on le pense quand elle plonge dans les racines anthropologiques des peuples.

Notre Etat-nation nous paraît être, pour l'heure, en cette période incertaine, une garantie solide de la pérennisation de nos valeurs et des moyens de les conserver et en même temps le meilleur acteur d'une véritable construction européenne en devenir. Celle-ci ne saurait, sans graves risques pour la Paix et la Démocratie, vouloir s'installer sur les décombres des Nations et la ruine des États.

Du fait de son histoire, la France est la mieux placée pour apporter à l'Europe l'attitude patriotique, source de développement et facteur de paix par l'élaboration d'une politique de sécurité commune et une contribution au développement des pays du tiers monde. Elle ne portera ce message et ne tiendra son rôle que si elle continue d'être elle-même.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages:

Pascal BONIFACE, Le monde contemporain: grandes lignes de partage, P.U.F., 2001.
 Guy ISAAC, Droit communautaire général, Armand Colin 1998.
 Johann -Ewald KRAEMER, L'euro, Le compas dans l'oeil, Editions des syrtes, 2002.
 Brigitte KRULIC, La nation une idée moderne, Ellipses 1999.
 Ernest RENAN, Qu'est ce qu'une nation?, Conférence du 11 mars 1882 Ed. Agora Pocket, 1992.
 Dominique SCHNAPPER, La démocratie providentielle, essais sur l'égalité contemporaine, NRF essais Gallimard 2002; La relation à l'autre même collection, 1998.
 Joseph E. STIGLITZ, La grande désillusion fayard 2002.
 Emmanuel TODD, L'illusion économique, essai sur la stagnation des sociétés développées, Gallimard 1997.

Revue/ journaux:

La Cohorte, n° 166 février 2002, Jean Paul Marty, Reflexions sur la France.
Revue de droit public février 1995 La jurisprudence constitutionnelle allemande.
Géo politique n°76 (sur la démographie en europe).
 L'euro sans l'europe, Manière de voir 61, janvier-février 2002_Ed. le Monde diplomatique.
L'ENA, dossier la concurrence, février 2001.
L'Etat de la France, le Monde 11 mars 2002.
Le Monde:
 10 janvier 1996: "les citadines ont plus d'enfants que les femmes vivant en milieu rural";
 janvier 2002: "les parités de change fixe en procès";
 30 mars 2002 "Bruxelles accepte de soumettre à des règles le commerce transfrontalier des livres en Europe", "financement du terrorisme : le Trésor sonne l'alarme";
 14 mai 2002 Alberto Alesina et Francesco Giavazzi "L'Europe doit investir davantage dans sa défense".
Journal officiel Sénat, réponse du ministre de la défense à une question écrite de M Trégouet 9 août 2001 p 2605.
Ass. Nat. Rapport d'information n° 3595 sur l'externalisation de certaines tâches relevant du ministère de la Défense
Ass. Nat. Avis n° 3323 sur le projet de loi de finances pour 2002 (Défense crédits d'équipement).
Courrier international n° 583 "Pourquoi renoncer à nos libertés? n° 601" L'Europe favorise l'union des Samis du Grand nord".
Le monde diplomatique août 2001 p 13: "Liberté de la presse, censures de l'argent"
Le monde diplomatique mai 2001 "Les sectes, cheval de Troie des États Unis en Europe"
Le monde diplomatique avril 2002 "FMI, la preuve par l'Ethiopie"; "Restructuration accélérée du capitalisme italien".
INSEE PREMIÈRE avril 1996 "la population de la France une croissancesans précédent depuis 1941"
INSEE PREMIÈRE décembre 1998: "les prix des services publics modèrent l'inflation".
NSEE PREMIÈRE octobre 2001 les régions françaises dans l'Union européennes en 1998.
Droit administratif janvier 2002 220 "à propos du service universel".
 Résolution de l'Assemblée Nationale JO 6 décembre 2001 p.19457.
La dépêche 12 octobre 1999 "Nous sommes 6 milliards!"

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	2
I- QUELLE SOCIÉTÉ?	
1-1-Quelles valeurs préserver.....	3
1-1-1-La démocratie.	
1-1-2-Le modèle français d'intégration.	
1-1-2-1-La langue Française.....	4
1-1-2-2 Incompatibilité avec le droit à la différence.	
1-1-3-Laïcité.	
1-1-4-Liberté.	
1-2-Préservation d'un système fondé sur la solidarité et la recherche de la cohésion.	
1-2-1-Les services publics.	
1-2-1-1 -Préservation d'un système de santé et de solidarité des générations	
1-2-1-2-Préservation de notre système d'éducation.....	5
1-2-2-Maîtrise par l'Etat de certains leviers économiques et stratégiques.	
1-2-3-La préservation des pôles d'excellence.	
1-3-Maintien d'un cadre de souveraineté responsable de la défense et de la sécurité nationale.....	6
1-3-1-La fonction régalienn e de l'Etat-Nation.	
1-3-2-La justice.	
1-3-3-Les autres formes de sécurité.	
CONCLUSION PREMIÈRE PARTIE	
2- LES CONDITIONS DE LA PÉRENNISATION DU MODÈLE.....	7
2-1-L'europe :une chance.	
2-1-1-L'europe et la mondialisation.	
2-1-2-Les institutions européennes et la mise en place de l'euro.	
2-2-Les contraintes issues du contexte international.....	8
2-2-1-La mondialisation et la cohésion des États et des Nations.	
2-2-2-L'Europe dans la mondialisation.	
2-2-2-1- Les institutions du marché commun	
2-2-2-2-FMI et union européenne.....	9
2-2-3- La mise en place de l'Euro	
2-3- L'Europe et les États européens.....	10
2-3-1- L'Europe des droits de l'Homme.	
2-3-2- L'Europe politique.....	11
2-3-3-Le contexte national français.....	12
CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE.....	13

3- LES PROPOSITIONS.

3-1-Les propositions à l'échelon européen.....	14
3-2-Les propositions à l'échelon national	
3-2-1-Organisation de la mobilité sociale	
3-2-2-Organisation de la confiance politique	15
3-2-3-Restauration de la défense et de la sécurité du pays	
3-2-3-1-Organisation d'une formation militaire et à la sécurité civile	
3-2-3-2-Dissuasion nucléaire	
3-2-3-3-Soutien à l'industrie d'armement	
3-2-4-Régulation et contrôle	
3-2-5-Renforcement des solidarités entre générations.....	16
3-2-6-Tenir sa place dans le monde	

CONCLUSION TROISIÈME PARTIE

CONCLUSION GÉNÉRALE.....	17
---------------------------------	-----------

BIBLIOGRAPHIE.....	18
---------------------------	-----------

TABLE DES MATIÈRES.....	19
--------------------------------	-----------

ANNEXES.

Annexe 1 "Libertés en danger, un petit tour d'Europe juridique".....	21
Annexe 2 "Les rouages de la décision dans l'Union; les trois piliers de Maastricht".....	22
Annexe 3 "En Europe, les cessions au secteur privé depuis 1984".....	23
Annexe 4 "Dépenses d'équipement -Défense- 2001/2002".....	24
Annexe 5 "Comparatif Recherche & Développement E-U / Europe".....	25
Annexe 6 "Externalisation : l'exemple du service de Santé des Armées".....	26
Annexe 7 "Perspectives des populations estimées pour 2050".....	27
Annexe 8 "Schema Européen de développement communautaire SDEC (1996)".....	28
Annexe 9 "La France sanctionnée d'une amende record à cause de ses mutuelles".....	29
Annexe 10 "L'élargissement et les PECO".....	30
Annexe 11 "Accroissement des inégalités en France et pauvreté en Europe".....	31
Annexe 12 "Le Parlement (européen) et la Commission unies contre les capitales".....	32
Annexe 13 "J. Delors: je ne partage pas l'obsession de la rigidité budgétaire".....	33

